



COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

PLAN PLURIANNUEL POUR PRÉVENIR ET ÉLIMINER LES OBSTACLES À L'ACCESSIBILITÉ

À propos de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

En 2005, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, qui exige que l'Ontario soit accessible aux personnes handicapées d'ici 2025. En vertu de la LAPHO, les organismes publics, privés et sans but lucratif ont des obligations visant à rendre l'Ontario accessible. Pour guider les organisations dans ce processus, la LAPHO contient des normes d'accessibilité qui aident les organisations à identifier, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées. La LAPHO contient des normes d'accessibilité dans divers domaines, notamment :

- Service à la clientèle
- Information et communications
- Emploi
- Transport
- Conception d'espaces publics

La LAPHO et ses normes ne remplacent ni ne substituent les exigences du *Code des droits de la personne* (Ontario).

Les normes d'accessibilité intégrées (Règlement de l'Ontario 191/11) sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Le règlement établit des normes pour éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées dans les domaines du service à la clientèle, de l'emploi, de l'information et des communications, du transport et de l'environnement de travail. En tant qu'organisme à but non lucratif, le Comité olympique canadien (COC) a des obligations en vertu des normes d'accessibilité intégrées qui entrent en vigueur de façon continue.

Le Comité olympique canadien (COC) s'est engagé à respecter ses obligations en vertu de la LAPHO et de ses règlements. Dans de nombreux cas, le COC a déjà élaboré des pratiques qui permettent à notre organisation de se conformer plus tôt que prévu aux exigences relatives aux petits organismes sans but lucratif. De plus, la diversité et l'inclusion à travers un large spectre sont prioritaires pour le COC et nous sommes en train d'élaborer une stratégie et un plan qui soutiendront cette stratégie au cours des trois prochaines années.

À propos de ce document

Le plan d'accessibilité pluriannuel du COC (le « Plan ») est une feuille de route qui guide notre organisation vers une plus grande accessibilité. L'objectif de ce plan est de fournir les étapes qui permettront de concrétiser la politique d'accessibilité du COC (décembre 2017). Ce document explique :

- la manière dont le COC répondra aux exigences en matière d'accessibilité selon les délais obligatoires des normes d'accessibilité intégrées ;
- la manière dont le COC abordera les obstacles actuels à l'accessibilité dans notre organisation ; et
- la manière dont le COC identifiera et éliminera les futurs obstacles.

Le document est organisé de manière chronologique et identifie les différentes normes applicables au COC ainsi que les dates auxquelles la conformité à chaque norme est requise. Il fournit aussi des informations sur les progrès réalisés par le COC à ce jour en ce qui concerne chacune des normes. Au fil du temps, ce document sera mis à jour avec de l'information qui reflète les pratiques et les procédures adoptées par le COC tout au long du processus de conformité prévu par les normes d'accessibilité intégrées.

Le COC s'engage à revoir le plan au moins une fois tous les cinq ans. Le COC préparera et déposera un bilan annuel sur les progrès des mesures prises pour mettre en œuvre les étapes décrites dans notre plan. Les bilans seront disponibles dans un format accessible, sur demande.

Plan d'accessibilité pluriannuel du COC

Norme d'accessibilité intégrée	Norme détaillée	Date de mise en œuvre requise	Actions	Statut
Politique d'accessibilité	Établir et communiquer la politique et les directives sur l'accessibilité	1 ^{er} janvier 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une politique d'accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
		1 ^{er} janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la politique d'accessibilité réponde aux exigences énoncées dans les normes d'accessibilité intégrées 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
			<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer la politique d'accessibilité à tous les employés 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
			<ul style="list-style-type: none"> • Créer un lien vers la politique d'accessibilité sur le site Web du COC 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
			<ul style="list-style-type: none"> • Sur demande, fournir ou modifier dans des délais raisonnables des formats et des outils de communications pour permettre aux personnes handicapées d'accéder à la politique d'accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue ; Sera fourni sur demande

Service à la clientèle et conception des espaces publics	Fournir un service à la clientèle accessible	1 ^{er} janvier 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel et les bénévoles afin de desservir les clients possédant différentes capacités et conserver un compte rendu écrit de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
			<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les animaux d'assistance et les personnes aidantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
			<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils accessibles permettant aux gens de fournir leurs commentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
	Kiosques libre-service	1 ^{er} janvier 2014	Actuellement non applicable au COC; se conformera s'il y a lieu.	
	Bâtir de nouveaux espaces publics ou en réaménager	1 ^{er} janvier 2017	Actuellement non applicable au COC; se conformera s'il y a lieu.	
Plan pluriannuel	Produire un plan d'accessibilité pluriannuel pour atteindre les objectifs d'accessibilité	1 ^{er} janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un plan d'accessibilité pluriannuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Complété
			<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer le plan aux employés • Fournir un lien sur le site web externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
			<ul style="list-style-type: none"> • Sur demande, fournir ou modifier dans des délais raisonnables des formats et des outils de communications pour permettre aux personnes handicapées d'accéder au plan 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue ; Sera fourni sur demande
			<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, mettre à jour le plan lorsque les actions en cours et futures sont terminées ; au minimum, le plan sera mis à jour tous les cinq ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue ; Sera complété au besoin

Emploi	Fournir des informations d'urgence et de sécurité publique accessibles	1 ^{er} janvier 2012	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des informations d'urgence et de sécurité publique accessibles 	<ul style="list-style-type: none"> Conformité continue grâce à la gestion de l'immeuble et facilitée par les comités conjoints de santé et sécurité
	Fournir aux employés des informations d'urgence accessibles		<ul style="list-style-type: none"> Fournir aux employés des informations d'urgence accessibles, sur demande 	<ul style="list-style-type: none"> Conformité continue grâce à la gestion de l'immeuble et facilitée par les comités conjoints de santé et sécurité
	Procédure d'urgence, plans ou information sur la sécurité publique	1 ^{er} janvier 2012	<ul style="list-style-type: none"> Au besoin, élaborer et communiquer des procédures d'intervention d'urgence accessibles, des plans et de l'information sur la sécurité publique 	<ul style="list-style-type: none"> Conformité continue ; à déterminer selon chacun des cas lors des événements externes du COC
	Renseignements sur l'intervention d'urgence personnalisée en milieu de travail	1 ^{er} janvier 2012	<p>Fournir des renseignements personnalisés aux employés handicapés à propos des interventions d'urgence en milieu de travail. S'il y a lieu, désigner une personne pour fournir de l'aide et, avec le consentement de l'employé, fournir à cette personne l'information sur l'intervention d'urgence en milieu de travail.</p> <p>Au minimum, examiner les renseignements personnalisés sur les interventions d'urgence en milieu de travail chaque fois que :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conformité continue grâce à la gestion de l'immeuble et facilitée par les comités conjoints de santé et sécurité

			<ul style="list-style-type: none"> • l'employé(e) est déplacé(e) à un autre endroit au COC, • les besoins ou les plans d'accommodation de l'employé(e) sont révisés, ou • nous révisons nos politiques générales d'intervention d'urgence. 	
Formation	1 ^{er} janvier 2015	<p>Former tout le personnel et les bénévoles sur les exigences en matière d'accessibilité qui s'appliquent à leurs tâches et à l'organisation et conserver un compte rendu écrit de la formation.</p> <p>Une formation sera offerte de façon continue à l'égard de tout changement apporté à la politique d'accessibilité du COC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue 	
Recrutement	1 ^{er} janvier 2016	<p>À chaque étape des processus de recrutement et de sélection du COC, accommoder les candidats handicapés internes et externes, sur demande, incluant les offres d'emploi, les évaluations et les entrevues, les contrats d'emploi, etc.</p> <p>Les employés et le public seront informés des accommodations mises à la disposition des candidats handicapés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue • Les exigences d'accessibilité des candidats seront prises en compte, au besoin 	
Fournir de l'information aux employés concernant le soutien d'accommodement disponible		<p>Aviser les candidats retenus, les employés nouveaux et actuels de la politique d'accessibilité et le soutien offert aux employés ayant des besoins d'accessibilité en raison d'un handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue 	

	Plans d'accommodement individuels documentés		Élaborer et maintenir un processus complet pour l'élaboration de plans d'accommodement individuels documentés pour les employés handicapés	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
	Processus de retour au travail		Élaborer et maintenir un processus complet de retour au travail pour les employés qui ont été absents du travail en raison d'un handicap et qui ont besoin de mesures d'accommodement liées à leur handicap afin de pouvoir retourner au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue ; ce processus a été établi avec l'aide d'un fournisseur de services en gestion des handicaps qui agit à titre de tierce partie et qui est utilisé au besoin
	Gestion du rendement, perfectionnement professionnel et avancement, et réaffectation		Tenir compte des besoins d'accessibilité des employés handicapés, ainsi que des plans d'accommodement individuels lors de la gestion du rendement, de l'avancement professionnel et de l'avancement des employés, ou lors de la réaffectation des employés	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue • Les exigences d'accessibilité des candidats seront prises en compte, au besoin
Norme d'information et de communication	Sites web et contenu en ligne accessibles	1 ^{er} janvier 2014	Veiller à ce que les sites web, y compris le contenu web des sites que le COC contrôle directement ou par le biais d'une relation contractuelle permettant au COC de modifier le contenu, conformément au Guide d'accès au contenu Web du World Wide Web Consortium (WCAG) 2.0 de niveau A	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue

		1 ^{er} janvier 2021	Veiller à ce que les sites web, y compris le contenu web des sites contrôlés directement ou par une relation contractuelle permettant au COC de modifier le contenu, conformément au WCAG 2.0 de niveau AA, sauf en ce qui concerne les critères de succès 1.2.4 (sous-titres en direct) et 1.2.5 (descriptions audio préenregistrées) ou quand il est impossible de satisfaire à l'exigence	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
	Rétroaction	1 ^{er} janvier 2015	<p>Veiller à ce que les processus de réception et de réponse du COC suite à la rétroaction soient accessibles aux personnes handicapées, sur demande</p> <p>Au moyen d'un avis sur le site web, informer le public au sujet de la disponibilité de formats et d'outils de communications accessibles pour nos processus de rétroaction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
	Formats et outils de communication accessibles pour l'information publique	1 ^{er} janvier 2016	<p>Sur demande, fournir ou modifier dans des délais raisonnables des formats et des outils de communications destinés aux personnes handicapées en tenant compte des besoins d'accessibilité de chaque personne selon son handicap.</p> <p>Au moyen d'un avis sur le site web, le COC informera le public au sujet de la disponibilité de formats et d'outils de communications accessibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue
Rapports de conformité sur l'accessibilité	Soumettre des rapports selon l'échéancier	31 décembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Classer les rapports de conformité sur l'accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité continue

		31 décembre 2017 31 décembre 2020 31 décembre 2023		
--	--	---	--	--